

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-09

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORICOLE
DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

DEVOLUTION DE MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien du patrimoine arboricole départemental, une consultation a été lancée auprès des entreprises d'entretien d'espaces verts en vue de conclure des marchés concernant l'entretien du patrimoine arboricole du département de TARN-et-GARONNE.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert
- Marché à bons de commande
- Marché à lots
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 22 juillet 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux joints au dossier.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et délai d'exécution 30 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 juillet 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés d'entretien du patrimoine arboricole du département de Tarn-et-Garonne avec les entreprises suivantes :

LOTS	TITULAIRE
Lot 1 : Subdivision départementale de LAUZERTE	GARONNE ENVIRONNEMENT
Lot 2 : Subdivision départementale de CASTELSARRASIN	JUHIER NATURE
Lot 3 : Subdivision départementale de MONTAUBAN	JUHIER NATURE
Lot 4 : Subdivision départementale de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	GARONNE ENVIRONNEMENT
Lot 5 : Subdivision départementale de VALENCE D'AGEN	GARONNE ENVIRONNEMENT
Lot 6 : Subdivision départementale de VERDUN-SUR-GARONNE	GARONNE ENVIRONNEMENT

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,